

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00174
Propriétaire(s) : 2512732 Ontario Inc.
Emplacement : 93, rue Lebreton Nord
Quartier : 14 – Somerset
Description officielle : partie des lots 26 et 31, plan enr. 29788
Zonage : R4H [1270]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

En 2016, le Comité de dérogation a accordé quatre demandes d'autorisation (D08-01-15/B-00241 à D08-01-15/B-00244) visant à lotir le bien-fonds de la propriétaire en quatre parcelles distinctes. Cela dit, une servitude a été oubliée dans les demandes originales. Par conséquent, la propriétaire souhaite maintenant établir une servitude sur une partie de son bien-fonds au bénéfice des propriétaires des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude.

Le terrain en question est représenté par les parties 1 et 2 du plan 4R-29788 qui accompagne la demande. Il a une façade de 16,7 mètres sur la rue Lebreton Nord, une profondeur de 21,8 mètres et une superficie de 365,7 mètres carrés. Une maison occupe actuellement cette parcelle située au 93, rue Lebreton Nord.

Le terrain faisant l'objet d'une servitude est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 1,5 mètre sur la rue Lebreton Nord, une profondeur de 21,8 mètres et une superficie de 34,5 mètres carrés. La servitude sera au bénéfice des parties 3 à 13 (étant les 95A, 95B, 97A, 97B, rue Lebreton Nord) aux fins d'accès motorisé aux cours arrière.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.